



# POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **FRAPNA**

04 37 47 88 50 - frapna-rhone@frapna.org www.frapna.org/rhone

### LPO

04 72 77 19 85 - rhone@lpo.fr - www.lpo-rhone.fr

### **Naturama**

04 78 56 27 11 – info@naturama.fr – www.naturama.fr

# Centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais

Les atteintes à l'environnement dont vous pourriez être témoin peuvent être signalées sur : sentinellesdelanature.fr

Charte du promeneur « J'aime la forêt » www.onf.fr/activites nature

Pour connaître les périodes de chasse : www.fdc69.com - 04 78 47 13 33

www.federation - peche-rhone.fr





Communauté de communes du Pavs Mornantais :

environnement@cc-paysmornantais.fr



Département du Rhône : agriculture.environnement@rhone.fr

n

### Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny – 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais Tél 04 72 31 78 72 - Fax 04 72 31 78 96 contact@cc-valleedugaron.fr



# CHARTE DE **BONNE CONDUITE**

ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA VALLÉE EN BARRET















# LES RÈGLES À RESPECTER









# Respect de la propriété privée, des riverains et des différents utilisateurs de l'espace

Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, promeneurs, sportifs...

La majorité des terrains situés dans l'ENS est privée. Il est donc interdit de se déplacer en dehors des chemins.

- Certains agriculteurs sont arboriculteurs et vivent de leur production de fruits. Il convient de respecter leur propriété et leur travail en ne ramassant pas les fruits dans les vergers.
- Toute cueillette, coupe ou ramassage sont interdits. tant pour le bois que pour les champignons...
- Respectez le droit au repos et à la tranquillité des riverains, évitez tous débordements sonores particulièrement en soirée et les week-ends.
- Respectez les autres utilisateurs de l'espace et leur droit à pratiquer des loisirs différents.

# Protection des milieux naturels

## L'ENS abrite de nombreuses espèces remarquables et protégées

- Observez la faune sauvage sans la déranger, en particulier pendant les périodes de reproduction ou de nidification (printemps et début d'été).
- N'endommagez pas les habitats naturels, terriers et nids des animaux.
- Evitez toute dégradation du lit ou des berges de la rivière (piétinement, retournement de pierres...).
- Signalez les animaux morts ou blessés au centre de soins ou aux associations naturalistes locales.

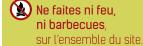


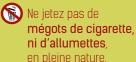
Ne cueillez aucune fleur sur l'ensemble du site.



Tenez vos chiens en laisse.

# **FEU ET DÉCHETS**





Ne jetez pas de détritus ou liquides souillés dans la nature : rapportez-les chez vous.

## Circulation motorisée et stationnement

Veuillez respecter toute signalisation d'interdiction et ne pas circuler en dehors des chemins carrossables accessibles à un véhicule de tourisme et ouvert à la circulation publique (verbalisation systématique par la police municipale et l'ONF - inspecteurs de l'environnement)

- Circulez au pas dans les zones dangereuses ou fréquentées par d'autres usagers.
- Stationnez sur les parkings situés aux entrées du site et en aucun cas sur les chemins, sur les propriétés privées ou dans les entrées ou sorties de virage.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret se situe à l'Ouest de Lyon, sur les communes de Brignais, Chaponost, Soucieu-en-Jarrest, Brindas et Messimy.

Sur un espace de 906 hectares, il présente une mosaïque de milieux naturels aux forts enjeux écologiques et à l'équilibre parfois fragile.

Dans un contexte d'urbanisation croissante et de pression humaine forte (26 000 personnes fréquentent chaque année l'ENS), des conflits sont apparus entre les différents usagers : propriétaires riverains, fermiers, chasseurs, promeneurs, coureurs, cyclistes, cavaliers...

Aussi, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) ont élaboré, avec l'appui du Département du Rhône, une charte de bonne conduite.

